



Sélection au Championnat de France Espoir "Habitable Flotte Collective"

R E G L E M E N T 2021

Les catégories d'âges sont celles définies par la FFVoile :

- Espoir : 15 à 25 ans au 31 décembre 2021, nés entre 1996 et 2006.

L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

Les modalités de sélection au championnat de France Espoir Habitable, sont définies par la FFVoile et par la Ligue Ile de France de Voile.

Les skippers participant aux sélections retourneront **impérativement** l'intention de participation (**Annexe N°1**) à la Ligue Ile de France de Voile avant fin mars.

Merci de préciser au minimum l'identité de 2 membres de l'équipage qui devront être présents sur le Championnat.

- Sélection des skippers :

La sélection se fera sur décision de la Commission Sportive au regard de l'activité nautique de chacun et en fonction du quota demandé par la Ligue.

Chaque skipper prétendant à la sélection, aura participé, au moins à deux épreuves de niveau national sur un bateau de type Habitable.

La sélection ne pourra être supérieure à 2 bateaux, sélectionnés respectivement "Ile de France 1" et "Ile de France 2".

Le ou les équipages sélectionnés adresseront à la FFV un chèque de garantie de participation de 400€ à l'ordre de la FFV. Ce chèque ne sera pas encaissé, sauf en cas de désistement de l'équipage sans raison valable.



- Constitution des équipages :

Chaque skipper reste libre dans la constitution de son équipage, sous réserve que chaque membre soit licencié en Ligue Ile de France de Voile.

- Critère de modalité de participation :

Pour un quota fédéral de : **1 bateau**

La Ligue Ile de France de Voile prendra en charge l'inscription du bateau "Ile de France".

La caution matériel de 1000€ restera à la charge de l'équipage.

Pour un quota fédéral de : **2 bateaux**

La Ligue Ile de France de Voile prendra en charge la moitié de l'inscription des bateaux "Ile de France".

La caution restera à la charge des l'équipages.

Suivant le quota de participation les bateaux devront être inscrits sous le nom de : ILE DE FRANCE 1, et ILE DE FRANCE 2.



ANNEXE N°1

Sélection au Championnat de France Espoir "Habitable Flotte collective"

Fiche d'intention de participation

Ligue : ILE DE FRANCE (20)

1 – Système de sélections SUR QUOTAS :

Le skipper s'engage et mentionne ci-dessous l'identité de 2 membres d'équipage qui devront être présents sur le Championnat.

Ces rubriques doivent être obligatoirement renseignées.

Skipper:

Nom : _____ Prénom : _____
N° licence : _____ Club d'appartenance : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél portable : _____
Email : _____

Equipage :

Nom : _____ Prénom : _____
N° licence : _____ Club d'appartenance : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél portable : _____
Email : _____

Nom : _____ Prénom : _____
N° licence : _____ Club d'appartenance : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél fixe : _____ Tél portable : _____
Email : _____

Nom : _____ Prénom : _____
N° licence : _____ Club d'appartenance : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél fixe : _____ Tél portable : _____
Email : _____